

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	60
PRESENTS	40
VOTANTS	40

**DATE DE LA CONVOCATION**

15 février 2023

**OBJET**

Délibération N° 2023-12

**VOTE  
DU COMPTE  
DE  
GESTION 2022  
TRI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL  
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères  
de la Région de L'AIGLE**

**Séance du 22 février 2023**

L'an deux mil vingt trois, le vingt deux février à vingt heures, les membres du comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint Evroult Notre Dame du Bois sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

**Etaient présent(e)s :**

**Titulaires :** Mmes et Mrs FLEURIEL, RODRIGUEZ, NETZER, ROTH LE GENTIL, LELIEVRE D, BOUILLAULT, JUSZEZAK, PREVOST, SAUNOIS, PAUTHONNIER, HEBERT, LANGEVIN, COTTENCEAU, CAILLOT, GOUSSIN, BITTARD, MONTHINO, BIGNON, BOURCET, POUSSET, PETIT, POISSON, BERNARD, BOURRIER, LEBRETON, MATHIAS, GANDAIS, DELARUE, PAULHIAC, BRUNET, PINART, RAMMELAERE, COLLET, HARDUIN, FARAUULT, NOUAIL.

**Suppléants :** Mmes et Mrs FLAIRE, LELIEVRE C, KLYMKO, PORTE.

**Membres consultatifs :** Mme, M. BRARD, PAUVERT.

**Etaient absents excusés :** Mrs GOUEDARD, GONDOUIN, LHESSANI, VERHALLE,

**Également présents :** M. ROUSSEAU (Directeur), Mmes DELASALLE (Ambassadrice du tri), et MERCIER (Secrétaire).

Monsieur PREVOST Jean Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Le comité syndical :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,

Dominique NETZER.

